119. Vendredi 21 Mai 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 19 mai.

M., par arrêté du 15 de ce mois, n° 80, a nommé le
aine J. G. Wilbrenninck, ancien adjudant du colonel
r, en sa qualité de commandant de la 1re brigade de
erie, adjudant du colonel Von Gagern, actuellement
andant de ladite 1re brigade.

arrêté du 17, n° 43, S. M. a nommé près de l'arme
tillerie:
pitaine de 1re classe, le capitaine de 2e classe J. G. Use-
du 2e régiment;
pitaines de 2e classe, les capitaines de 2e, de baron R.
h Verschuer, de l'état-major, et W. F. van Postel, du
ent d'artillerie volante. Ces nominations comptent à
r du 2 de ce mois.

Arnhemsche Courant en annonçant le décès de
Jean Weerts, membre de la Première Chambre des
s-Généraux, que nous avons donné hier, s'exprime
me suit:

medi au matin est mort à Arnhem M. Jean Weerts qui
ait à juste titre de l'estime générale. Né le 17 jan-
1769 à Deventer, il entra, en 1788, à l'Université de
ngue et passa, en 1791, docteur en droits à Leyde, après
soutenu une thèse *de conditione indicte*. M. Weerts s'éta-
à Zutphen, où il exerça la profession d'avocat; mais, en
, il fut nommé membre de la municipalité en même temps
MM. Versteeg et Schluiter. En 1802, on le nomma à la place
rable de conseiller à la cour de justice de Gueldre; mais, en
5, il demanda et obtint sa démission. Sous le gouvernement
rand-Pensionnaire Schimmelpenninck, il lui fut offert
te place importante dans l'ordre judiciaire, même le porte-
le du ministère de la justice, mais il refusa ces offres si
ables, pour ne s'occuper que du commerce. Plus tard, en
, M. Weerts fut élu membre du conseil de ville et, le 23
1824, il fut nommé bourgmestre d'Arnhem. Dans l'an-
e de 1825, S. M. le roi le nomma chevalier de l'ordre du
-Néerlandais, en récompense de sa coopération aux règle-
s pour des régences des villes. Le 17 juillet 1826, il fut nom-
membre de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, fonc-
qu'il remplit jusqu'en 1840, lorsque le roi le nomma mem-
de la Première Chambre. Sur sa demande réitérée, M.
ts obtint, en 1841, sa démission de membre de la Chambre
fonctions qu'il remplit toujours avec le plus grand zèle dans
intérêts de la ville. Pendant son administration, la ville d'Ar-
t de la ville. Pendant son administration, la ville d'Arn-
s'est considérablement embellie et elle lui doit en grande
e sa prospérité actuelle à laquelle il a consacré tout son
, tous ses soins. »

Le 16 de ce mois, il a éclaté au village de Wyhe, dans
eyssel, un incendie qui, en peu de temps, a réduit en
dres quatre habitations occupées par six ménages. Il a fallu
plus grands efforts pour dompter le feu qui, s'il avait éclaté
dant la nuit, aurait pu exercer les plus grands ravages.

---

e comité de Hompesch publie dans les journaux belges un
t d'*assurance générale des nations*. Les contributions, dit
Hompesch, de la France, l'Angleterre, la Belgique, la
de, la Prusse, l'Autriche et la Confédération allemande
ctent la somme énorme de trois milliards. Or, supposant que
pertes causées par l'incendie de Hambourg, en déduisant
des objets d'art, des monumens publics, etc., etc., pertes
orables sans doute, mais qui ne dérangent pas l'équilibre
mercial, soient évaluées à 100 millions, cela ferait 3 % pour
ualité des trois milliards.

Nous avons sous les yeux les deux premiers Nos d'une nouvelle publication à Paris, qui ne saurait manquer d'être accueillie avec beaucoup d'intérêt dans ce pays-ci. Il s'agit d'une Revue des tableaux et des estampes anciennes, des objets d'art d'antiquité et de curiosité (1).

L'introduction à ce *Cabinet de l'amateur et de l'antiquaire*, se trouve reproduite dans notre feuilleton d'aujourd'hui. Le premier cahier contient encore un intéressant article sur les originaux et les copies de tableaux, que nous publierons également dans un prochain No.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire également les charmantes gravures sur bois dont chaque cahier est orné, et que nous nous ferons un plaisir de communiquer aux amateurs qui désireraient les voir.

On lit dans un journal de Paris:

« On a ramassé dans l'embarcadère de Versailles les fragmens d'un bulletin de départ, qui avait servi à allumer la pipe du malheureux Georges. On peut y lire encore:

A. N° 45. CHEMIN DE FER DE LA RIVE GAUCHE
8 MAI.... — DÉPART A UNE HEURE 1/2. S.

En décomposant les mots, on trouve la prédiction suivante:

G.
UNE MACHINE A 4 ROUES TE FERA PERDRE LA VIE, DIMANCHE 5, A 8 H. 1/2.

Et il ne reste plus que la lettre D., — l'axe, venait-il de Dieu? »

On lit dans la *Gazette d'Etat de Prusse*, en date de Berlin, le 12 mai:

« Ces jours-ci l'ancien ministre polonais de Brezé, âgé de quatre-vingt-dix ans, a subi l'opération de la cataracte. Cette opération confiée aux habiles mains du célèbre oculiste Jüngken, a parfaitement réussi. La guérison fait de si rapides progrès qu'on peut espérer bientôt de voir l'organe de la vue entièrement rétabli. »

Nouvelles de Hambourg.

Le 13 mai, la Bourse s'est de nouveau tenue au local ordinaire de la Nouvelle-Bourse; on avait déblayé les décombres sur le chemin qui y conduit, pour rétablir les communications avec les parties de la ville qui n'ont pas souffert de l'incendie. La Bourse se trouve presque seule au milieu des ruines qui l'entourent et qui ensevelissent [illegible] maisons. Le nombre des cadavres retirés des [illegible] s'élève à 20 à 30. On les a exposés à l'église St.-[illegible], pour qu'ils puissent être reconnus. Il paraît que depuis l'incendie, plus de 60 personnes n'ont pas reparu.

Les nouvelles qui nous parviennent de divers points sur les résultats de l'appel fait à l'humanité dans l'intérêt des victimes du désastre de Hambourg, sont des plus satisfaisantes. Nous voyons que des collectes générales ont été ordonnées dans les Pays-Bas, la Prusse, le Danemarck, le Hanovre, le grand duché de Saxe-Weimar, le grand duché de Bade, etc. L'*Amsterdamsche Courant* de ce matin annonce que le comité de secours, pour venir en aide aux incendiés de Hambourg, avait déjà reçu une somme de 7,400 fl. La souscription ouverte dans le bureau du *Handelsblad*, avait produit à la date d'hier, 6,740 fl. A Londres 13,000 liv. st. sont déjà versées. La reine Victoire a souscrit pour 200 liv. st. et le prince Albert, pour 100 liv. st., en faveur des incendiés de Hambourg. La Banque de Belgique a ouvert une souscription, et s'est inscrite en tête de la liste pour 2,000 fr. Les souscriptions à Anvers, dépassent déjà 30,000 fr., et les dons continuent à rentrer au bureau du consulat.

La souscription ouverte au bureau de la *Gazette de Cologne*, s'élevait le 17 mai à 4,430 th. On écrit de Francfort s/M., en date du 14 mai, que dès le 11, le Sénat de cette ville a pu remettre à Hambourg, les 100,000 fl. offerts par la ville en faveur des incendiés. Les collectes faites à domicile, avaient déjà produit 70,000 fl. Une représentation donnée au théâtre le 11 mai, a produit net 800 fl. Le 10 mai, le conseil de la ville de Leipzig avait reçu au-delà de 3,000 th. et 24,000 livres de pain. Le 14 mai, un premier envoi a eu lieu de Carlsruhe, pour Hambourg, de 3,000 fl., produit d'une collecte à Darmstadt. Le comité de secours, avait reçu le 14 mai, pour les incendiés de Hambourg, la somme de 5,042 fl. Dans cette somme se trouvent 3,000 fl. que S. A. R. le grand-duc a daigné donner sur sa cassette particulière. S.A. R. a porté ensuite cette somme à 4,000 fl.

On annonce de Stuttgardt, le 15 mai, que les souscriptions en faveur de la malheureuse ville de Hambourg, vont leur train. Déjà 8,000 marcs banco ont été envoyés, en faveur des incendiés, au sénateur [illegible] à Hambourg. S. M. le roi de Wurtemberg a donné généreusement, en faveur des victimes du désastre, sur sa cassette particulière, une somme de 10,000 fl. M. Salomon Heine, de Hambourg, a souscrit pour 100,000 marcs banco. S. M. le roi de Saxe a fait partir immédiatement pour Hambourg, un secours de 1,000 louis d'or, et l'ordre est donné d'envoyer des bois de construction et des pierres. A Paris, on avait souscrit chez les principaux banquiers, d'après les dernières nouvelles, pour une somme de 92,500 fr. Les magistrats de la ville de Hanovre ont souscrit pour les incendiés de Hambourg, pour 1,000 louis d'or à prendre dans la caisse municipale. Une souscription ouverte parmi les membres de l'assemblée générale des Etats, a produit à elle-seule 1,000 th. Il paraît que le roi a aussi résolu d'envoyer un secours considérable.

Enfin, il est impossible d'enregistrer tous les dons qui se font de toutes parts, en faveur des victimes de la triste catastrophe de Hambourg. On le voit, l'élan est unanime et spontané sur tous les points de l'Europe. A Berlin, écrit-on de cette capitale, en date du 13, immédiatement après l'appel fait par le gouvernement et les magistrats, chacun s'est empressé de remettre une offrande en faveur des incendiés. De toutes parts on se précipitait au bureau du comité établi à cet effet, et jamais, dit la lettre, un semblable mouvement n'a régné dans la capitale. Jusqu'aux plus pauvres voulaient contribuer chacun de son secours. On en a vu apporter de leurs propres habillemens pour les donner aux infortunés victimes. Le premier jour un bateau à vapeur et deux allèges ont été expédiés avec des secours de toutes espèces; deux autres bateaux à vapeur sont partis le lendemain et il restait encore de la charge pour quatre autres.

L'enthousiasme est tel à Berlin, que quelques journaux ont adressé une requête au gouvernement, pour qu'il permette à tout il se propose de dégrever les contributions foncières pour une année, et remis à titre de don de l'Etat au Sénat de Hambourg.

On estime à 12 à 15,000,000 de marcs banco les sinistres du *Sun Fire-Office*, et à 10 millions ceux de la Société du *Phénix*. Dans le grand incendie de New-York, une seule Société d'assurances anglaise a payé 18 millions de dollars.

Nous avons publié hier la Note du général Cass, ambassadeur des Etats-Unis en France.

Le *National*, comme on l'a vu, prétendait que cette Note avait été inspirée par les bruits de publication du traité du 20 décembre, et qu'elle avait été [illegible] également à présent le *National* se trompe. La Note du général Cass est antérieure à la publication du traité.

La traduction de cette Note, telle que le *National* l'avait donnée, est d'ailleurs inexacte; au lieu de ces mots:

« Les Etats-Unis ont trop de confiance dans leurs sentimens de justice pour redouter un pareil résultat, *et ils vous verront* » *avec plaisir*, monsieur, désavouer promptement au nom de votre

---

(1) Paris, rue Notre-Dame de Lorette, n° 37.

FEUILLETON.

LE CABINET
DE
l'Amateur et de l'Antiquaire.

Introduction.

[illegible] assez répandu fait généralement regarder les antiquaires, publics, les collecteurs et les amateurs de curiosités comme des [illegible] ridicules, des fous bizarres, aveuglément passionnés de futi[illegible] à la merci des brocanteurs et des faussaires. L'on cite le [illegible] charmé de trouver dans la bonne édition d'un livre les huit [illegible] un goût pas dans la mauvaise. Et cependant l'amateur n'est pas [illegible] comme on le représente dans les caricatures, un vieillard à [illegible], cherchant à lire à l'aide d'une forte loupe la signature ou [illegible] de quelque maître, sous une triple couche de crasse et [illegible]

[illegible] amateur a rendu les plus grands services à l'art, non pas monumental et principe, mais à l'art de détail, à l'art intime et que nous retrouvons à chaque instant dans la vie.

[illegible], aux empereurs, aux pontifes, aux positions et aux fortunes [illegible] appartiennent les grandes œuvres, les grandes fresques, les [illegible]bleaux, les grandes statues, tout cet art de palais, de galerie et [illegible] publique pour qui les particuliers ne peuvent avoir qu'une admi[illegible]spectueuse où ne se mêle jamais l'espoir de la possession.

[illegible]-dessous de cet art et de ces maîtres, il y a un art et des maîtres [illegible] tenir moins de place et faire moins de bruit, n'en ont pas moins [illegible] et de charme; le tableau de chevalet vaut souvent la toile dé[illegible], et il y a plus de poésie dans un manche de poignard ciselé par Benvenuto Cellini que dans une énorme statue équestre du cavalier Bernin.

Grâce à l'amateur, rien ne s'est perdu dans la défroque que les siècles laissent après eux en tombant sans retour dans le gouffre de l'éternité. L'historien, préoccupé des batailles, des traités, et des trois ou quatre personnages qui remplissent une époque de leurs évolutions, a laissé de côté les mœurs domestiques, les usages, la vie intime des générations disparues. — Vous liriez tous les in-folio des bénédictins que vous ne pourriez y apprendre comment étaient habillés les personnages dont ils parlent, de quelle forme était le casque qui couvrait leur noble tête, quelle trempe avait l'épée dont ils frappaient ces grands coups qui faisaient l'admiration de Mme de Sévigné, dans quels lits ils se couchaient, dans quels verres ils buvaient, dans quels coffres ils serraient leurs lettres d'amour ou de noblesse, à quelle horloge ils regardaient si l'heure de leurs rendez-vous ou de leurs duels allait bientôt sonner.

C'est à l'amateur que nous devons de savoir tout cela. Avec sa patience inépuisable, ses efforts persévérans, sa minutie soigneuse, il a conservé tous ces mille détails dont se compose la physionomie d'un siècle. L'un a choisi les armures, l'autre les meubles, celui-ci les vases, cet autre les manuscrits ou les médailles; et, soyez tranquille, du jour où cette louable passion est entrée dans un esprit, la collection sera complète, fallût-il aller chercher au fond de l'Espagne le fourreau qui manque à cette rapière, au fond de la Grèce ou de l'Asie-Mineure la médaille absente ou introuvable; fallût-il remuer jusqu'aux fondations cyclopéennes les terrains où se trouvent les vases étrusques, la lame de Tolède traversera sa gaîne, la page déchirée sera recousue à sa place, le médaillon verra bientôt briller dans tout éclat de son or cette médaille dont il n'existe aucun double à Londres, le vase étrusque contemporain d'Evandre prendra position en tête de la série.

N'est-ce donc pas une belle mission que d'aller ainsi ramassant pieusement tout ce que le temps, en l'oubliant, dépose de précieux et de caractéristique sur les rivages [illegible]

La gloire, en fait d'art, est généralement accordée aux grands artistes [illegible] et il est bon qu'il en soit ainsi. Tout le monde sait [illegible] maîtres et des [illegible] qui ont [illegible] de chevalet, de [illegible] républicain de Florence, [illegible] ou les Médicis; l'artiste [illegible] Michel-Ange, [illegible] naître les artistes obscurs à qui l'on doit de légers ornemens, cette variété infinie d'arabesques, ces bronzes dorés, ces pendules qui [illegible] ornemens, ces meubles aux nobles formes, ces incrustations [illegible] fauteuils majestueux comme le trône, ces tapisseries où l'aiguille [illegible] avec la pinceau, et la laine avec les pâtes, ces vases [illegible] à [illegible] des garnitures de cheminée [illegible] et de commodité qui rendent la gloire habitable, s'élèvent les nobles les plus familiers par un filon d'art introduit à propos.

Que de jolis chefs-d'œuvre, que de petites merveilles de goût, d'adresse et de patience, ont produits ces habiles et infatigables ouvriers! quelle variété, quelle abondance dans les objets recherchés avec tant de persévérance et de passion par les différentes classes d'amateurs! quel art charmant, plein de trouvailles ingénieuses et précieuses, que ce commerce de la curiosité, du bric-à-brac, pour l'appeler par le nom que lui donnent les gens qui ne le connaissent pas!

La curiosité remonte très haut, de tout temps il y eut des amateurs. Qu'était-ce que Verrès, à qui Cicéron doit ses plus belles diatribes, sinon un amateur forcené qui, pour augmenter sa collection, proscrivait de citoyen possesseur d'un objet de prix, violait le temple où se trouvait un dieu trop bien sculpté? Ne vaut-il pas mieux que ces [illegible] Mummius qui fit brûler Corinthe?

Bonaparte n'a pas tellement été occupé des yeux bleus et des blonds de Laure qui il y ait eu le temps et la loisir [illegible] belle collection. Nicolo Niccoli, Pembo, Laurent [illegible] Leoni, dont la galerie fut si riche en [illegible] célèbres pour avoir, du temps de Léon X, [illegible] statues, des tableaux et des médailles [illegible] auraient dû

Le dix-huitième siècle, si intelligent [illegible] tions cette [illegible] Gagny, Blondon, [illegible] pour que celui-ci [illegible] tes qu'il [illegible] [illegible] [illegible]

»pays, à la tribune de la Chambre des Députés, toute intention »de cette nature.» (1) — Il faut lire :

Ils ont trop de confiance dans le sentiment de justice des hautes puissances pour craindre un résultat pareil; *et ils verront avec plaisir le prompt désaveu que vous avez fait vous-même*, monsieur, au nom de votre pays, à la tribune de la Chambre des Députés, d'aucunes intentions de cette nature.

Ce qui est fort différent : dans la traduction exacte les expressions du général Cass ne se rapportent pas à un désaveu qu'il aurait attendu postérieurement à la note, mais à la déclaration déjà faite, le 24 janvier, c'est-à-dire vingt jours auparavant, par le ministre des affaires étrangères dans la Chambre des Députés, déclaration pour laquelle le général Cass témoignait ses remerciemens.

En effet, dans le discours prononcé le 24 janvier par M. Guizot, ministre des affaires étrangères, nous trouvons le passage suivant :

«Mais les Etats-Unis n'eussent-ils pas cette raison de refuser »leur adhésion à la convention, à Dieu ne plaise que leur liberté »soit enchaînée sur ce point! A Dieu ne plaise que, comme M. Ber»rier vous le disait, la contrainte soit jamais employée par qui »que ce soit, Angleterre ou France, pour forcer une nation à »accepter un meilleur arrangement! On n'a employé la con»trainte contre personne; aucune puissance, petite ou grande, »n'a été amenée par la contrainte à accepter la convention.... »Messieurs, les Etats-Unis sont libres; les Etats-Unis resteront »libres.»

Le *Journal des Débats* qui publie également la lettre du général Cass, s'exprime ainsi à ce sujet :

«En considérant la manière dont lord Palmerston et lord »Aberdeen expriment ce qu'ils considèrent comme le droit de »l'Angleterre, et la manière dont les Etats-Unis réfutent positi»vement ce système gouvernement anglais, on voit que l'affirma»tive et la négative ainsi catégoriquement établies des deux »parts, nous croyons difficile qu'on puisse trouver une solution »pacifique à une difficulté de cette nature dès qu'elle se pré»sentera.»

Extérieur.

INDE.

Les journaux publient quelques nouvelles fraîches de l'Inde, nommément de l'Afghanistan. Le *Times* contient la dépêche suivante du général Sale, en date de Jellalabad, le 22 février :

«Ce matin, les tirailleurs ennemis ont de nouveau attaqué nos fourrageurs. Ils étaient protégés par une escorte de 90 cavaliers, commandés par le lieutenant Mayne. J'ordonnai au lieutenant de se retirer, mais plusieurs bataillons ennemis formant en tout 1,000 hommes, survinrent, et le lieutenant fut pressé si vivement que pour ne pas se laisser prendre en flanc, il chargea les Afghans et les repoussa vers les hauteurs d'où ils étaient partis. Toutefois, la supériorité du nombre l'obligea à battre de nouveau en retraite. J'envoyais alors des renforts avec de l'artillerie. Aussitôt qu'ils furent arrivés l'ennemi se retira, notre artillerie lui tua quelques hommes, puis, nos troupes rentrèrent au camp. Nous avons perdu deux hommes. Le cheval du lieutenant Mayne est grièvement blessé.»

— La lettre suivante publiée par le *Globe*, et écrite du camp près de Peshawar, en date du 18 février, contient des détails intéressans :

«Nous sommes campés à l'entrée du Khyber Pass. C'est un défilé qu'une armée ne peut traverser que très difficilement. A peine trois hommes peuvent-ils y passer de front. Le sentier passe entre des rochers bordés de précipices affreux. Les cimes des monts sont couvertes de neiges éternelles et leurs habitans sont des brigands. Nous sommes arrivés le 14 et nous avons trouvé une brigade d'infanterie que les naturels avaient repous»sée au grand étonnement de tout le monde. Nos soldats, après 3 jours de marche, furent attaqués par les indigènes dont la tactique consiste à attirer les Européens dans les endroits les plus dangereux, et à se placer ensuite derrière les rochers pour les attaquer. Ils égorgent les prisonniers, fixent leurs têtes à des bambous et viennent ensuite les présenter à nos hommes à une distance où il est impossible de les atteindre.

»Un général a été blessé par une balle qui lui a traversé la mâchoire. Le major de la brigade a perdu une jambe; 500 hommes ont été tués et blessés; 80 chameaux ont péri. Notre service est extrêmement pénible. La ville de Peshawar est la plus belle de toutes celles que j'ai vues depuis mon départ de Calcutta. Malheureusement elle est environnée de potences auxquelles sont suspendus 20 ou 30 malheureux.»

— On lit dans le *Bombay Times*, du 1er avril :

«Une lettre que nous venons de recevoir nous rapporte une »circonstance curieuse au sujet du capitaine Souter, du 44e régiment »anglais. Dans la dernière campagne du Caboul, les troupes an»glaises se trouvant attaquées si fortement se retirèrent par les Ja»ghans, le capitaine arracha le drapeau de sa hampe et s'en fit une »forte ceinture autour du corps, afin d'empêcher qu'il tombât au »pouvoir de l'ennemi. Presqu'au même moment une balle l'atteignit aux reins; mais sa ceinture improvisée amortit le coup et »lui sauva miraculeusement la vie.»

TURQUIE.

Nous recevons simultanément par la voie d'Allemagne, et par celle de Marseille, des nouvelles de Constantinople, à la date du 27 avril. Voici ce qu'on lit dans le *Journal de Smyrne*, à cette date :

«Il n'y a absolument rien en politique et aucun incident de »quelque importance n'a été signalé dans ces derniers jours. Mer»credi dernier, il y a eu à la Porte, un conseil extraordinaire pré»sidé par S. A. le Grand-Visir. La réunion de ce conseil avait »pour objet principal, à ce qu'on assure, la question de la Syrie, »dont le cabinet ottoman continue à se préoccuper vivement, et »qu'il voudrait, par tous les moyens en son pouvoir, résoudre d'une »manière satisfaisante pour tout le monde. Aujourd'hui plus que »jamais on espère que sa bonne volonté et ses continuels efforts »ne tarderont pas à être couronnés d'un plein succès; d'autant »plus que les dernières nouvelles que le gouvernement a reçues »de cette province sont infiniment plus satisfaisantes que les pré»cédentes.

»Hier, un autre conseil extraordinaire a été tenu à la Sublime »Porte, sous la présidence de S. A. le Grand-Visir, et l'on s'y est, »dit-on, exclusivement occupé de l'objet des négociations en»tamées par la Grèce.

»Le 22 au soir, de nombreuses salves d'artillerie, tirées par »toutes les batteries de la capitale, et les vaisseaux de la flotte »impériale, ont annoncé à la population une grande solennité »musulmane. C'était le *Mevludi Chériff*, ou anniversaire de la »naissance du Prophète, qui a été célébré samedi avec la plus »grande pompe.

»La veille au soir, la capitale et les rives du Bosphore furent »illuminées de la manière la plus brillante et présentaient un coup»d'œil magique. A neuf heures, commencèrent les salves d'artil»lerie qui furent répétées quatre fois pendant la journée du len»demain. Ce même jour, vers 10 heures du matin, le Sultan, es»corté d'un nombreux cortège composé des grands dignitaires »de l'empire, des ministres, des Pachas et des principaux em»ployés civils et militaires de l'état, se rendit à la mosquée de »Sultan Ahmed, où la cérémonie religieuse fut célébrée et dura »près de deux heures. A l'aller et au retour de la mosquée la route »parcourue par le cortège impérial était bordée d'une double »haie formée par des soldats de la garde, musique en tête, re»marquables par leur excellente tenue. On a distingué dans le »cortège l'envoyé de Méhémet-Ali, Sami-Pacha, qui avait été »invité à cette cérémonie.

»En sortant de la mosquée, le Sultan passa en revue, dans la »plaine de Gulhané, les troupes de la capitale qui firent ensuite »l'exercice à feu et exécutèrent de grandes manœuvres.

»Des jeux publics auxquels a pris part une immense partie de »la population, avaient été établis à l'*At-Meïdan* et sur les prin»cipales places, et n'ont cessé qu'après la chûte du jour. Enfin, »rien n'avait été négligé pour donner la plus grande solennité à »cette fête, qui s'est passée sans que l'autorité ait eu à réprimer »le plus petit désordre.

»Le 21, le Sultan, accompagné des ministres, de tous les »hauts-fonctionnaires et des principaux officiers de sa maison, »s'est rendu à l'école de *Mekteb-Adlié*, située à *Sultan Mehmet*, »pour assister aux examens publics qui ont eu lieu en présence »de cet imposant auditoire, et dont tout le monde a été pleine»ment satisfait. Les élèves ont été interrogés sur les langues arabe »et persane qui font le principal objet de leurs études, et ont gé»néralement répondu de manière à constater des progrès sen»sibles et à faire le plus grand honneur aux professeurs de cette »utile institution. Sa Hautesse a témoigné dans des termes les plus »flatteurs au directeur et aux professeurs sa satisfaction, et a »ajouté à ses paroles les gratifications pécuniaires. Enfin, elle a »chargé S. Exc. Riza-Pacha de distribuer des récompenses aux »élèves.

»S. Exc. M. le baron de Stürmer, internonce d'Autriche, s'est »rendu vendredi passé à Brousse, dans l'intention d'y arrêter une »maison convenable pour passer le mois de mai dans cette ville, »pour cause de santé. Ce diplomate est revenu dimanche »bateau à vapeur la *Marie-Dorothée*.

»M. Ovanès Dadian, directeur des poudrières impér»parti ces jours-ci pour Brousse, chargé de prendre les »tions nécessaires au prochain établissement de diverses fab»que le gouvernement est dans l'intention de faire construi»l'architecte en chef de Sa Hautesse accompagne M. O»Dadian.

»Un vol d'une audace peu commune et qui plonge dans »misère un honnête père de famille, a été commis dans la nui»mardi. Des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide de fausses »dans les magasins d'un sujet sarde, M. Barabino, changeu»Galata, ont enfoncé la caisse et enlevé une somme de 70»piastres, qui formait tout l'avoir de ce brave homme. Ce nou»crime a produit dans le public une indignation générale, »tant plus que M. Barabino jouissait de l'estime publique, »n'est qu'à force de travail et de probité qu'il était parven»amasser une somme qui lui suffisait pour pourvoir à l'entre»de sa nombreuse famille.»

— On lit dans la même feuille, en date de Smyrne, »avril :

«Nos lettres de Salonique, en date du 20, ne contiennent »cune nouvelle saillante de la Macédoine. Cette province »que l'Albanie jouissent d'une tranquillité parfaite, et toutes »tentatives de troubles qui ont été faites dans ces derniers »à l'instigation d'une intrigue étrangère, ont complé»échoué devant l'attitude énergique des autorités et le bon»de la population.

»Les habitans de Salonique et de toute la province continu»à faire les plus grands éloges de leur gouverneur, S. Exc. »Pacha qui continue à donner dans toutes les occasions des »ves non équivoques de désintéressement, d'humanité et »justice.

»La majeure partie des troupes albanaises enrôlées pour »Syrie ont été embarquées; le restant ne l'a pas été encore, à »de quelques difficultés suscitées par le fameux Tahir Bey, »chargés d'une partie de ces enrôlemens, qui trouverait beau»plus commode de continuer à recevoir son traitement dans »pays que d'aller faire un service actif en Syrie. Mais ces diffi»tés étaient sur le point d'être aplanies à la date de nos dern»lettres, et elles le sont probablement à cette heure.

»Le brick de guerre français la *Flèche* a mouillé hier »après-midi sur cette rade, venant d'Athènes où il a laissé »division sous les ordres de M. l'amiral de la Susse, qui »prendre pratique aujourd'hui.»

— Nous lisons d'un autre côté, dans le *Malte Times*, 5 mai :

«Nous n'avons que très-peu de nouvelles. Celles de Cons»tinople sont du 27 du mois dernier, celles de Smyrne du »d'Alexandrie du 26.

»Selim Bey a quitté, le 17 du mois dernier, Constanti»pour arranger les affaires de Syrie. Le lieutenant-général »Ahmet Pacha est parti en même temps que lui pour prend»commandement des troupes de Damas.

»Sami-Pacha est encore à Constantinople. Les questions »pendantes entre la Porte et le Pacha sont encore loin d'être »mises.

»M. Pisani a été suspendu de ses fonctions de premier »man anglais et remplacé par M. Alison, attaché à l'ambas»On ne connaît pas les motifs de ce changement.

»Le prince de Servie excite le mécontentement de ses »Il est trop attaché à la Russie, et l'Europe ne porte pas assez»tention sur cette province.

»Un combat a eu lieu à Galata entre quelques matelots »et anglais. Ces derniers ont été écrasés par le nombre. Les »glais se sont battus bravement; mais quant au sujet de la q»relle, ils étaient dans leur tort.

»Le colonel Farrant a traversé la Perse, portant au Shah »ratification par la reine du traité de commerce entre l'An»terre et la Perse. On dit que lorsque les ratifications »échangées, l'ambassadeur sir John M'Neill retournera en An»terre.

»Les Russes se préparent à la campagne d'été en Circassie.

»Le dernier paquebot français, arrivé de Constantinople, a »un retard de deux jours.

»Le docteur F. Cholani, attaché à l'administration sanit»vient d'arriver à Beyrouth et un voyage à Zahlé et autres »volus qu'il a organisé le service de santé. Il a eu beaucoup »succès.»

L'Echo de l'Orient du 25 avril publie un article »question de Syrie, et notamment sur Omar-Pacha, »comme nous l'avons rapporté, a encore été tout récem»

(1) Voir *Journal des Débats* d'hier, 2e page, 1re colonne en bas.

objet d'interpellations dans le sein de la Chambre des [illegible] ? Nous publierons la réponse de cet article.

Sélim Bey, tout récemment nommé envoyé extraordinaire dans le but [illegible] le véritable état de la question syrienne avec mandat [illegible] de prendre, de concert avec S. Exc. Mouslapha-Pacha, [illegible] mesures les plus propres à concilier tous les intérêts, s'est [illegible] le 17, sur un bateau à vapeur du gouvernement [illegible] ant à Beyrouth. Le départ de cet envoyé extraordinaire [illegible] été arrêté la veille dans un grand conseil qui s'est prolongé jusqu'à la nuit, et dans lequel on a longuement discuté différens points qui font l'objet de sa mission. Le caractère connu de Sélim-Bey, et l'esprit sage et conciliant dans lequel ses instructions sont conçues, peuvent être considérés comme des garanties infaillibles du réglement convenable et prochain de l'incident qui nous occupe, et témoignent en même temps du désir sincère qu'a la Sublime-Porte de mettre un terme à toutes les divagations et à toutes les incertitudes dont on [illegible] sans motif entretenu jusqu'ici le public.

Le gouvernement ne veut démentir dans aucune circonstance les principes de sagesse et de modération qui font la base de sa politique ; il connaît l'étendue de ses droits et ne les outre-passe [illegible] tous ses actes n'ont qu'un seul but, celui d'affermir son autorité légitime sur toutes les parties de l'empire et d'y faire [illegible] les principes d'ordre et d'équité qui assurent aux populations toute la prospérité désirable. Toutefois, s'il arrivait que [illegible] système de politique tout sage et tout équitable qu'il est, [illegible] des susceptibilités, contrariât des intérêts, suscitât, en [illegible] tout, des exigences difficiles à satisfaire ; le gouvernement [illegible] saurait maintenir intacte sa dignité tout en tenant compte des concessions que toute nation est souvent dans le cas de faire aux [illegible] internationaux qui régissent le système politique de l'Europe. Et c'est surtout dans la question actuelle que la Porte a [illegible] preuve de cette modération à la fois sage et digne qui préside à l'ensemble de sa politique. Les puissances ont cru devoir faire des remontrances contre la nomination d'Omer-Pacha ; la Porte a accueilli leurs conseils avec toute la convenance et toute la considération qu'ils méritaient ; mais le sentiment de sa dignité ne lui permettait pas de revenir sur une mesure qui, dans son opinion, était la plus sage, et n'avait produit pour le moment aucune conséquence funeste que l'Europe avait paru redouter. Cependant, si, par suite des renseignemens et des informations auxquelles va donner lieu la mission de S. Exc. Sélim-Bey, le gouvernement de Sa Hautesse acquérait la conviction que la décision prise en dernier lieu à l'égard des Syriens du Liban, offrit quelques-uns des inconvéniens signalés dans les représentations faites par MM. les ambassadeurs des grandes puissances et dût, conséquemment, manquer le but qu'il se proposait, c'est-à-dire, que cette décision ne fût pas de nature à [illegible] mieux que tout autre le repos et la prospérité des populations, la Sublime Porte, disons-nous, — et nous sommes en mesure de l'affirmer d'avance, — résolue à faire abandon de ce droit dont elle n'avait usé que dans l'intérêt des populations, s'empresserait d'appliquer les moyens qui auraient été jugés les plus propres à atteindre le but qui a fait l'objet constant de sa sollicitude : la satisfaction de tous les intérêts. »

RUSSIE.

Oukase impérial russe du 2 (14) avril 1842.

La *Gazette d'Etat de Prusse* contient sous ce titre l'article suivant qui est dû vraisemblablement à la plume de M. de Humboldt :

« La *Gazette d'Etat de Prusse* a publié dans son numéro 122 la [illegible] d'une loi de la plus haute importance qui a paru tout récemment en Russie et qui a évidemment pour but de préparer et [illegible] introduire insensiblement un changement dans les rapports [illegible] ux et spécialement dans la condition personnelle et réelle [illegible] paysans.

» Avant de faire aucune observation sur cette loi remarquable, [illegible] nous soit permis de faire connaître en peu de mots la situation [illegible] des paysans russes.

» Nous choisirons de préférence à cet effet le noyau de l'ancien [illegible] empire, les anciens états moscovites du Tsar ou la Grande-Russie. [illegible] ci-devant provinces suédoises, les provinces allemandes du [illegible] littoral de la Mer-Baltique, les provinces polonaises, la Petite-Russie, l'ancienne Scythie, les contrées asiatiques ou ne sont [illegible] pas soumises à cette loi, comme la Finlande et les provinces des [illegible] bords de la Mer-Baltique, où l'influence de cette loi ne se fait [illegible] sentir peu ou beaucoup moins sentir, comme dans la Grande-Russie, [illegible] où la culture du pays et la constitution de l'économie rurale [illegible] sont différemment organisées.

» La Grande-Russie est habitée par un peuple actif, industrieux, [illegible] propre à tous les travaux techniques, et en même temps [illegible] courageux et beau.

» Le moitié environ de tout le terrain appartient à la couronne, [illegible] l'autre moitié à la noblesse ; le peuple, à peu d'exceptions près, [illegible] est serf.

» Cependant on trouve peu de pays (sans en excepter même [illegible] celui où il n'y a que des propriétaires fonciers libres comme en [illegible] Angleterre et dans l'Amérique du Nord) où le paysan en général [illegible] soit, *de fait*, d'une position plus libre, plus indépendante et [illegible] mieux garantie par la bonne organisation des communes [illegible] que dans cette partie de la Russie. Ce résultat a été jusqu'à ce [illegible] jour la conséquence naturelle et nécessaire de la culture existante [illegible] du pays.

» Ces contrées, en effet, n'ont pas été, comme la plupart de [illegible] celles habitées par des tribus slaves et notamment les provinces [illegible] autrefois polonaises, divisées en grandes fermes appartenant [illegible] à des seigneurs terriens (à la couronne ou à la noblesse) et dont la [illegible] culture exigeait les travaux des serfs appartenant au seigneur et [illegible] travaillant dans son domaine ; mais le territoire des seigneurs [illegible] consistait en grandes forêts et en plaines propres à la [illegible] culture, lesquelles étaient assignées à un nombre de serfs réunis [illegible] en un village pour les cultiver. La noblesse de ces provinces en [illegible] général n'habite pas la campagne où elle n'a pas de biens arrangés [illegible] à cet effet, ni par conséquent de châteaux ; elle habite presque [illegible] toujours les villes. Elle n'a pas besoin de corvées et ne reçoit de [illegible] serfs que des rentes en nature ou en argent ; il est rare que [illegible] ces rentes se paient en nature, attendu que le seigneur a le plus [illegible] souvent son domicile éloigné, que le commerce est peu animé [illegible] et que la vente des produits naturels ne pourrait se faire sans [illegible] grandes pertes. Aussi depuis long-temps il est d'usage [illegible] que les serfs paient leurs seigneurs en argent. De temps immémorial [illegible] les seigneurs terriens (et cela a lieu aussi tout naturellement [illegible] pour les domaines de la couronne, mais sur une plus vaste [illegible] échelle) les seigneurs l'ont proportionné pour chaque village au rapport du terrain de ses autres sources de revenus et au nombre des familles établies primitivement dans le village. Cependant quoique le rapport du sol ou les sources de revenus puissent avoir servi de base à la fixation de l'impôt, il n'est pourtant pas une espèce de rente foncière ou de taxe sur l'industrie, mais une capitation (ou une taxe sur la famille). Chaque tête mâle (chef de famille) est tenu de la payer.

» Comme le seigneur demeure loin de ses terres, il serait incommode pour lui, il ne pourrait même sans occasioner des fluctuations et de l'incertitude dans ses revenus, exiger la rente de chaque individu. Les seigneurs ont par conséquent jugé qu'il serait plus conforme à leurs intérêts d'exiger de toute la commune la taxe des individus et de la rendre solidaire. Ce principe a servi de base à une organisation communale très-solide. Le seigneur habitant loin du village, ne saurait s'occuper des affaires intérieures de la commune ; par cela même qu'il la rend solidaire, il doit lui accorder une grande indépendance. Vouloir augmenter la taxe dans les communes rurales, serait contraire aux coutumes qui en Russie sont plus fortes que les lois. Ce mode de perception est établi presque partout d'une manière constante (il est généralement admis dans les domaines de la couronne) et comme il est introduit depuis long-temps, il est devenu très-productif sans être onéreux. L'un étant responsable pour tous et tous pour un, il est dans la nature des choses que la commune choisisse elle-même ses représentans et l'autorité communale. (Le système électoral est d'ailleurs prédominant en Russie dans toutes les affaires fiscales, provinciales, administratives et gouvernementales). C'est de l'autorité communale que le seigneur exige le paiement de la taxe ; il doit donc lui accorder le droit de prendre toutes les mesures propres à en faciliter la rentrée. Il faut en conséquence qu'elle puisse exercer la juridiction et la police, c'est d'elle qu'émanent les statuts concernant la succession des paysans, l'indivisibilité, la légitime, etc. ; elle vide les différends. C'est sous son inspection et sous ses ordres que se trouvent les organisations du magasin de la commune pour les années de disette, de l'hôpital, etc. ; en un mot, une commune rurale russe est une petite république dont l'organisation est complète et très-propre à atteindre le but ; le voyageur qui va des provinces polonaises dans la Grande-Russie, doit être étonné de rencontrer partout à la campagne une race d'hommes éveillée, gaie, active, robuste et de voir la physionomie riante, propre et même opulente d'un village russe !

» Maintenant il est incontestable que de notre temps cet état de choses se trouve menacé d'un changement, peut-être même d'une ruine complète.

» En effet, la population s'accroît rapidement ; comme la taxe est une capitation que chaque homme marié et hors de la puissance paternelle est tenu de payer ; que les biens des paysans, par suite des intérêts de la commune et des réglemens communaux auxquels ces intérêts ont donné lieu ne peuvent pas être divisés plus que ne le permet le rapport de leur étendue avec l'impôt qu'ils doivent produire, il en résulte nécessairement que grand nombre de familles et d'individus sans domicile se réunissent peu à-peu.

» La commune étant également responsable en ce qui concerne la taxe qu'ils sont aussi obligés de payer, l'autorité communale les astreint à une discipline et un ordre sévères ; elle les force au printemps à aller chercher de l'ouvrage ; partout on rencontre dans les villes de Russie des troupes entières de jeunes gens cherchant du travail ; réunis pour la plupart en compagnies sévèrement [illegible] (artel) qu'il est connu, ils se chargent de toutes sortes de travaux. Le roulage en occupe aussi un grand nombre. En hiver, ils retournent chez eux, paient la taxe et vivent de leurs épargnes.

(*La suite à demain.*)

PRUSSE.

On sait que les supérieurs de presque toutes les communes israélites se sont adressés à S. M. le roi, pour prier S. M. de ne pas laisser convertir en loi le projet présenté au ministère d'état, qui sépare les Israélites, comme corporations politiques particulières, leur accorde en conséquence certains droits en particulier, et les affranchit du service militaire. Le ministre de l'intérieur et de la police a répondu de la manière suivante au supérieur de notre commune israélite :

» S. M. le roi a reconnu par les représentations que vous m'avez adressées le 4 mars courant, les inquiétudes qu'a fait naître l'interprétation inexacte du projet que S. M. a daigné remettre à la délibération du Conseil d'Etat relativement à la situation des Israélites vis-à-vis de l'état. Par ordre de S. M. je vous annonce que l'intention de S. M. est de prendre des mesures au moyen desquelles les restrictions à l'égard des Israélites seront levées et surtout des mesures qui assurent à ces derniers leurs intérêts sur la même base que ceux des Chrétiens, leur prêtent une indépendance et une influence plus grandes et relativement aux soins de leurs propres affaires, en établissant des corporations, et enfin leur offrent une occasion plus large d'employer leurs talens et leurs capacités en leur propre faveur comme en celle des Chrétiens au milieu desquels ils vivent. Mais S. M. regarde comme nécessaire que la réalisation de ces prérogatives se rattache aux [illegible] [illegible] un état chrétien et [illegible] elles il n'est pas admissible que les Israélites exercent des fonctions de magistrature sur les chrétiens, ou aient des droits qui pourraient compromettre les intérêts de la communauté chrétienne. Ainsi le maintien de ces droits compenserait la suppression des restrictions qui pèsent jusqu'à présent sur les Israélites.

» Quant à la suppression des devoirs militaires à remplir par les Israélites, cette mesure ne pourrait leur faire aucun tort, puisqu'elle leur laisse la liberté d'entrer au service comme volontaires. Dans tous les cas les Israélites devraient attendre le résultat des délibérations ordonnées à ce sujet, et être convaincus que toutes les réformes nécessaires à l'amélioration de leur situation, et suivant ce qu'en décidera l'intérêt général leur seront accordées par S. M.

» Berlin, 5 mai 1842.

» *Le ministre de l'intérieur et de la police.*

» Signé : De Rochow. »

PORTUGAL.

Le ministère avait refusé jusqu'ici l'autorisation de laisser-passer qui lui était demandée pour les bulles que le Saint-Père adresserait directement à l'internonce au lieu de les envoyer aux évêques diocésains, conformément à la prérogative dont ces derniers jouissaient de temps immémorial. La résistance du ministère vient de céder à une influence supérieure. Toutes les bulles retenues dans les secrétaireries ont reçu le laisser-passer qui sera toujours accordé à l'avenir.

ESPAGNE.

Nous avons reçu des correspondances de Madrid du 10 mai. Il semblerait, à en juger par un article du *Patriota* et par des bruits de ville, que la coalition redouble actuellement d'efforts pour renverser le ministère, avant la clôture de la session. Il est certain qu'aussitôt après le vote du budget, le ministère veut clore la session ; il reste peu de temps à la coalition pour tenter un dernier et vigoureux effort. Aussi, dit-on, que de fréquentes réunions particulières de députés ont pour objet d'adopter un plan d'attaque bien combiné. La Chambre des Députés a discuté le budget du ministère des affaires étrangères, auquel elle a fait quelques réductions.

Tout était parfaitement calme à Barcelonne à la date du 10 mai. Bien que la société des fileurs de coton ait voulu célébrer, par une grande démonstration, son organisation nouvelle, la tranquillité n'a pas été troublée un seul instant.

Il paraît que le gouvernement espagnol est en négociation avec le cabinet anglais, pour obtenir que M. Turnbull ne puisse pas résider sur un seul point des Antilles. Le gouvernement espagnol redoute la propagande philanthropique de ce soi-disant protecteur des nègres.

FRANCE.

On écrit de Paris, le 17 mai :

A la Chambre des Pairs, le prince de la Moskowa a pris la parole pour adresser au ministère des interpellations au sujet de la police des chemins de fer. L'orateur a demandé des réglemens de police spéciaux. Le ministre des travaux publics a répondu que le gouvernement s'occupait activement de cet objet, mais que la matière se trouvait hérissée de difficultés.

Dans la même séance et à propos du projet de loi sur les crédits supplémentaires, le marquis de Boissy a parlé du droit de visite, et faisant allusion à M. Guizot présent à la discussion, ce pair s'est écrié : *L'organe avoué des intérêts anglais dans le cabinet.* De toutes parts des cris *à l'ordre* se sont fait entendre et M. de Boissy a été formellement rappelé à l'ordre par le président. Au départ du courrier la séance continuait encore.

— La Chambre des députés examinera prochainement dans ses bureaux un projet de loi, présenté hier par M. le ministre de l'intérieur. Il tend à accorder, sur l'exercice de 1842, au budget du ministère de l'intérieur, un crédit extraordinaire de 30,000 francs pour dépenses relatives aux essais d'un télégraphe de nuit. On raconte des détails intéressans sur ce système de télégraphe.

— La mort vient encore de frapper un des débris de l'empire. Le comte de Las-Cases vient de mourir à Passy, où il s'était retiré depuis la mort de l'empereur. Sa fidélité à Napoléon et l'histoire de toute sa vie en font un des beaux caractères du siècle.

— La loi des chemins de fer a été examinée dans les bureaux de la Chambre des Pairs ; on dit que la discussion y a été assez vive ; il paraît néanmoins que sur les sept commissaires nommés six sont favorables à la loi telle qu'elle a été présentée ; un seul est d'avis d'y introduire des modifications. Ainsi tout annonce que la Chambre adoptera l'exécution simultanée des travaux, bien qu'elle ait été combattue avec force par la minorité de tous les bureaux. Dans la plupart, le chemin direct de Paris à Strasbourg a été considéré, sous le rapport de la défense militaire du pays, comme le plus utile et le plus urgent, et on a exprimé l'avis qu'il fût recommandé à l'attention spéciale du gouvernement.

— Le ministre des travaux publics vient de prendre provisoirement quelques mesures tendantes à prévenir autant que possible, sur les chemins de fer, des accidens de la nature de ceux du 8 mai dernier.

— La curiosité publique s'est trouvée tellement excitée par l'événement du 8 mai que dimanche, pendant toute la soirée, une foule immense s'est portée à la barrière du Maine et sur toute la ligne du chemin de fer. C'était à qui voudrait voir partir les convois et l'on aurait dit que pour la première fois la ligne était exploitée. Cet empressement a eu son bon côté. Il a mis les autorités à même de s'assurer que l'autorité avait pris toutes les précautions possibles pour éviter le retour des malheurs qui ont jeté le deuil au sein de tant de familles.

— On écrit de St.-Etienne : Mercredi 11, les voitures du chemin de fer entre Rive-de-Gier et Givors ont éprouvé un de ces accidens qu'on ne peut empêcher, mais dont on a su du moins prévenir les déplorables conséquences. L'une des roues du tender s'est brisée et le tender s'est mis en travers de la voie, traîné dans cette position par la locomotive. Tout aussitôt, le conducteur de la première voiture a fait jouer la machine à dérocher, en un clin d'œil le convoi est resté en arrière et la trémie à sable ayant en même temps déversé son contenu sur les rails, tout mouvement a cessé.

VARIÉTÉS.

BAL COSTUMÉ DE LA REINE VICTOIRE.

Nous avons parlé d'un bal magnifique, donné le 12 de ce mois, par S. M. la reine de la Grande-Bretagne. Voici quelques détails curieux sur cette superbe fête :

Londres, le 13 mai.

Ce ne sont pas toujours les affaires sérieuses qui occupent l'esprit, les petites nouvelles du jour viennent parfois y jeter une agréable diversion.

Depuis quelque temps dans les petits cercles, dans les [illegible] aux clubs et jusque dans les *meetings* parlementaires, toutes les questions du droit de visite, de la guerre [illegible] finissaient toujours par faire place à des entretiens [illegible] du costume de la reine.

Lors du couronnement l'ex-ambassadeur d'Autriche à la cour de St.-James n'avait pas hésité à dépenser 50 mille francs pour son costume, aujourd'hui les choses en sont au point que je pourrais citer tels de nos *lions* et de nos *lionnes* qui n'ont pas reculé devant une pareille dépense. Avant-hier, je me trouvais avec un [illegible] joaillier chez Mortimer et Stone où il emprunta pour 500,000 francs de diamans à raison de 4h pour cent pour en orner son costume fantastique.

A Spithfields, il a régné pendant trois semaines une activité

telle que les *looms* n'ont pas cessé de fonctionner, et que le sommeil a été entièrement abandonné par ces malheureux qui avaient eu tant à souffrir l'hiver dernier. Il en a été de même de la part des autres ateliers et le *Morning-Post* qui s'est donné la peine de faire stationner un de ses *reporters* à la porte d'un magasin de *Princess-street* dit à ce sujet : « L'attention publique »ayant été apportée depuis quelques jours sur le nombre extraor»dinaire d'équipages qui se groupaient autour d'une maison de »*Princess street, Hanover-Square*, nous avons fait prendre des »informations, et il en est résulté que le nombre des voitures »qui s'y sont arrêtées hier a été de 258, sans compter la foule »de piétons qui l'envahissait. »

Les sommes que ce bal a mises en circulation sont énormes et presque toutes les branches d'industrie en ont profité : on ne tarit pas ici en éloges sur l'idée de la reine.

Il s'est engagé, comme vous le savez, une vive polémique entre quelques journaux anglais et français à propos de l'époque choisie, mais si les relations entre les deux pays ne sont pas en ce moment des plus amicales, les gens sensés n'en regardent pas moins comme une absurdité les prétendues blessures d'amour-propre que l'Angleterre aurait voulu faire à la France sous le masque du plaisir.

Mais j'abandonne toute réflexion pour vous dire quelques mots du bal lui-même.

Le nombre des invités était de 1,800 ; comme la salle du bal n'était pas assez grande pour les contenir, on avait aussi destiné à cet usage la salle du trône, toutes deux étaient magnifiquement disposées.

Vers 9 heures et demie, les salles se sont successivement remplies des différens personnages qui avaient été invités : parmi ceux qui sont arrivés les premiers on a remarqué le duc de Wellington, sir Robert Peel en grand costume de ministre, Lady Peel dans l'élégant costume d'Isabelle de Milan ; le comte de St.-Aulaire, ambassadeur de France ; Mad. la comtesse de St.-Aulaire portait le costume de la marquise du Roure, une de ses ancêtres, du temps de Louis XIV. Les ambassadeurs de Prusse, de Russie, d'Espagne, de Portugal, etc., etc.

Peu après 10 heures, la reine et le prince Albert sont arrivés accompagnés d'une suite nombreuse et brillante. Les différens groupes ont défilé devant ces augustes personnages dans l'ordre indiqué dans une de mes précédentes lettres, et aussitôt après l'accomplissement de cette cérémonie, les quadrilles qui s'étaient formés, ont exécuté des danses allemandes, françaises, grecques, espagnoles, écossaises. C'est avec plaisir qu'on a vu la reine abandonner son manteau et se mêler aux danseurs : le prince Georges de Cambridge a dansé avec Sa Majesté ; les vis-à-vis étaient le duc de Beaufort et la duchesse de Buccleuch. Le prince Albert n'a pas dansé.

Tout s'est passé dans un ordre admirable et les danses n'ont cessé que vers 3 heures du matin : peu après le lord-chambellan est venu annoncer la clôture du bal et aussitôt tout le monde s'est retiré.

La magnificence des costumes était au-dessus de tout éloge et à la manière dont les danses du 14e siècle ont été exécutées, il était facile de voir avec quel soin ces dames s'y étaient préparées.

Parmi tant de costumes plus brillans les uns que les autres il serait à-peu-près impossible de faire un choix ; on peut toutefois citer la duchesse de Kent qui, en simple dame de cour, était vêtue avec tout le bon goût qui la distingue, le duc et la duchesse de Cambridge, la duchesse de Saxe-Weimar, la duchesse de Gloucester, lady Peel et la comtesse de Rosslyn ; cette dernière représentait la fameuse comtesse de Salisbury ; il est à regretter que je ne puisse vous dire qui a pu prononcer la célèbre devise de l'ordre de la Jarretière : *Honi soit qui mal y pense.*

Si je ne puis vous retracer tous ces brillans costumes, je vais entreprendre de vous donner tant bien que mal une courte description de ceux de la reine et du prince Albert.

Costume de la reine. S. M. avait choisi comme on sait le costume de l'épouse d'Edouard III, Philippa de Hainaut, et comme on peut bien le penser il était resplendissant. La reine portait un magnifique manteau de brocard jaune, brodé en or et en argent, doublé d'hermine mouchetée ; manches longues et pendantes ; les bouts garnis de riches perles blanches. La jupe était d'un superbe velours rouge à queue avec bordure d'hermine, elle était surmontée d'une jaquette de velours rouge scintillante de diamans et garnie d'hermine. Toutes ces étoffes sorties de Spithfields ont coûté 15 livres sterlings (375 francs) le yard.

La couronne que portait la reine contenait le fameux diamant qui n'a pas coûté moins de 20,000 liv. sterl.

Costume du prince Albert. Le costume d'Edouard III que représentait ce prince consistait en un magnifique manteau d'écarlate doublé tout entier d'hermine mouchelé ; la broderie d'une beauté exquise, représentait des feuilles de chêne ; le grand nombre de perles dont il était parsemé, produisait un coup d'œil brillant ; les bouts du manteau étaient attachés sur le devant par des diamans, des rubis et des topazes. La robe qu'on apercevait sous le manteau était d'un riche brocard brodé en or et argent. Le bonnet royal était également orné des plus riches perles, les couleurs dominantes étaient le bleu et l'or. L'étoffe qui était aussi une production de Spithfields coûtait également 15 livres sterlings le yard.

Voici l'ordre et la description des principaux quadrilles :

Généralissime, Victoire Ire reine d'Angleterre, sous les traits de Philippa, femme d'Edouard III.

Quadrille français conduit par Anne de Bretagne (la duchesse de Cambridge) ; avec Claude de France, (la princesse Augusta) ; cinquante personnes de suite.

Quadrille italien, quinzième siècle, conduit par la comtesse de Jersey et sa fille lady Clémentine.

Quadrille écossais, sous la direction de la duchesse de Buccleuch, Dame des Robes.

Quadrille du temps des Croisades, conduit par la marquise de Londonderry ; sa fille aînée sous le costume de la reine Bérengère, accompagnée de Richard-Cœur-de-Lion (lord Cantalupe). Sa seconde fille en lady *Rowena* (personnage de Walter-Scott).

Le quadrille espagnol, guidé par la duchesse de Beaufort ; celui des Allemands par la duchesse de Sutherland.

Avec la baronne Brunnow est venu le quadrille russe ; celui des Grecs suivait la duchesse de Lewister : cette dame remplaçait la duchesse de Bedford qui vient de perdre un de ses parens. Ce motif a enlevé au bal la presque totalité de la tribu Russell.

La comtesse de Saint-Aulaire, portait un costume des dames de la cour de Louis XIV.

Lady Chesterfield sous le splendide costume de Dona Florinda, créé par mademoiselle Plessy dans la pièce de *Don Juan d'Autriche.*

Les toilettes des autres dames touchent de plus ou moins près à ceci, et rentrent dans les grandes divisions que nous venons de tracer.

La suite du prince Albert se composait des grands officiers de la cour actuelle, sous le costume et avec les insignes du quatorzième siècle. Ainsi, lord Forester, en capitaine des gardes du temps ; lord Rosslyn, en grand-veneur ; lord Jersey, en grand-écuyer ; lord Delaware, en grand-chambellan.

Etaient encore représentés :

Louis XII, père du peuple, par le duc de Beaufort. Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, par lord Cardigan. Gaston de Foix, le beau, le chevaleresque Gaston, par le prince Georges de Cambridge.

Le comte d'Angoulême, plus tard François Ier, roi batailleur et coureur d'aventures, par lord Pembroke. Philippe II, le sombre, le farouche roi d'Espagne, par le comte de Chesterfield. Le costume de ce dernier d'une richesse inouie, était copié sur les gravures du temps, compulsées à la bibliothèque royale de Paris.

Celui de lord Pembroke, n'était pas moins splendide, car ses souliers à la poulaine supportaient chacun un diamant de mille Louis de valeur, tandis que le chapeau était orné du fameux diamant de Storr et Mortimer de 5000 Liv. st., et loué à cet effet.

Clément Marot, le facétieux poète revivait sous les traits du baron Kœler, chargé d'affaires autrichien.

Personne n'a voulu adopter le costume de Henri VIII ; ces messieurs se prêtant volontiers à faire tourner la tête aux dames, mais se souciant peu de la leur faire tomber.

MM. les secrétaires de l'ambassade française suivaient la bannière de Lady Londonderry, en chevaliers du temps de Saint-Louis.

Presque tous les costumes d'hommes sortent de l'atelier de Berton ; les chaussures ont été fournies par Hubert, et parfaitement imitées des anciens modèles. Quant aux coiffures des dames, elles ont subi des modifications indispensables, les artistes en cheveux du moyen âge ayant peu à prêter à ceux de notre époque.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 21 mai 1842. (Représentation n° 6.)

Les comédiens ordinaires du Roi, auront l'honneur de donner :

LA MUETTE DE PORTICI, grand opéra en 5 actes, et à spectacle, paroles de MM. Scribe et G. Delavigne, musique d'Auber. Précédé par LES DEUX DIVORCES, vaudeville, tableau des mœurs populaires en un acte, par MM. Cogniard frères.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

POSITIVEMENT LE DERNIER JOUR DE L'EXPOSITION

DES PUCES INDUSTRIEUSES,

ouverte de 10 du matin à 9 heures du soir, dans la rue dite le *Lange Pooten.* Entrée 50 cents.

L. BERTOLOTTO.

4557.

Société des Bateaux à Vapeur d'Amsterdam.

SERVICE ENTRE AMSTERDAM ET HAMBOURG.

EN CORRESPONDANCE DE LUBECK ET ST.-PETERSBOURG.

Traversée 30 heures.

Départs : { d'Amsterdam les 5, 10, 15, 20, 25 et 30. / d'Hambourg les 5, 10, 15, 20, 25 et 30. } de chaque mois.

4471.

Changement de Domicile.

LIBRAIRIE, MAGASIN DE MUSIQUE, DE PAPETERIES,

MAISON DE COMMISSION EN DIVERS GENRES,

sous la raison *VAN TETROODE*

Le Magasin vient de s'ouvrir dans le *Heerenstraat* n° K, 297, et l'on y trouve entr'autres, un bel assortiment de

PAPIERS

de Hollande, de Paris et d'Angoulême ;

Une riche collection de

Musique Vocale et Instrumentale.

Beaucoup de BONS LIVRES en plusieurs genres ; des PLUMES MÉTALLIQUES en 25 sortes ; des CARTES GÉOGRAPHIQUES de 1841 et 1842 ; des ESTAMPES, PORTRAITS, DESSINS, etc.

Un dépôt de fines Parfumeries et de Savons exquis de Piver, Demelson, Gellé, Price et Gosnell, etc., etc., de Peignes, Pomades et autres articles de Toilette ; de belles TABATIÈRES en véritable corne de buffle ; CORDES DE VIOLON et Guitare, dit., été.

Le tout à des PRIX INFÉRIEURS à tous ceux qui ont été annoncés jusqu'à ce jour.

VAN TETROODE, *Heerenstraat*, K. 297.

4585.

Par privilège exclusif de S.M. l'empereur de toutes les Russies.

Dunkerque et St-Pétersbourg.

Le bateau à vapeur français de première classe, le *Sphinx*, commandé par le capitaine Lefort, partira de Dunkerque le 20 mai prochain.

S'adresser pour frêt et passage à M. R. Veling et à M. Van der Colme, courtier de navires à Dunkerque, ou à M. Châteauneuf jeune, Boulevard Montmartre n° 8 à Paris.

4576.

Société des Bateaux à Va… entre Amsterdam et la Fr…

Départs : { d'Amsterdam, mardi, jeudi et samedi, / d'Harlingue, mercredi, vendredi et dimanche. }

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 18 MAI.

	Int.	Cours du 17 mai.	Cours du 18 Fluctuations		
PAYS-BAS.					
Dette active	5	101 1/8	de 101 1/8	à 101 1/8	
d° d°	2½	—	» 52 1/2	» —	
d° différée	—	—	» —	» —	
Billets de chance.	—	—	» —	» —	
Syndicat	4½	93 5/8	» 93 1/8	» —	
d°	3½	—	» 77 1/4	» —	
Société de Commerce	4½	154 1/8	154 1/2	154 7/8	
d° nouvelle	4	—	» —	» —	
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —	
d° des Indes.	5	99 5/16	» 99 1/4	» 99 3/8	
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816.	5	—	» 105 1/8	» —	
d° d° 1828 & 1829.	5	—	» 105 1/2	» —	
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —	
Certific. du d°	6	—	» 69 5/8	» —	
d° à Hambourg	6	—	» —	» —	
d° à Londres 1822.	6	—	» —	» —	
d° inscript. 1831/33.	5	—	» 98 3/8	» —	
Emprunt de 1840.	4	—	» 89 1/4	» —	
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —	
Act. Lot. de 50 Rix	f	—	» —	» —	
ESPAGNE.					
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —	
d° à Londres	3	—	» —	» —	
Passive.	5	—	» —	» —	
Dette différée à Paris	—	—	» —	» —	
Deffered	—	—	» —	» —	
Ardouin	5	21	» 21 1/16	» 21 1/8	
AUTRICHE.					
Oblig. Génl. & Comp.	4	—	» —	» —	
d° métaliques.	5	—	» 107 1/2	» —	
d° d°	2½	—	» 56 7/16	» —	
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	
d° à Naples.	5	—	» —	» —	
d° à Londres.	5	—	» —	» —	
DANEMARCK.					
Obl. à Londres	3	—	» —	» —	
ANGLETERRE.					
Cons. Ann.	3	—	» —	» —	
FRANCE. Inscr. au G. L.	3	—	» —	» —	
POLOGNE. Rca. 1835.	f	—	» 151 1/2	» 152	
BRESIL. Cons. Ann.	5	—	» 69	» —	
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —	
PERCU. d° d°	6	—	» —	» —	
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres.	3	—	» —	» —	

BOURSE D'ANVERS DU 18 MAI.

	Int.	
Métalliques	5	111 1/2
Naples	5	
Ardouin	5	21 1/8
Dette différée, anc.	—	—
Dito nouv.	5	5 1/4
Passive.	—	25 1/2
Lots de Hesse	—	—

Cours après la Bourse (2 3/4 heures) :

Ardouin 21 1/8 cours.

Idem, Primes —

BOURSE DE VIENNE DU 11 MAI.

Métalliques, 5 %	109 1/16	Lots de 1834	—
Dito, 4 %	100 5/16	Actions de la Banque	—
Dito 3 %	—		

BOURSE DE PARIS DU 17 MAI.

	Cours du 16 mai.	Cours du 17 Fluctuations		
FRANCE.				
Cinq pour cent.	119 70	de 119 80	à —	
Trois pour cent.	81 80	» 81 85	» —	
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin.	24 1/2	» 24 5/8	» 24 3/4	
Anc. différée s. int.	—	» —	» —	
Nouv. diff. d.	—	» —	» —	
Passive.	—	» —	» —	
NAPLES.				
Certificats Falconet.	107 75	» 107 85	» —	
PAYS-BAS.				
2 1/2 pour cent	53 3/4	» —	» —	
BELGIQUE.				
Dette active	—	» —	» 104	
Dito,	—	» —	» —	
Banque belge.	—	» 795 00	» —	
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque.	—	» —	» —	
Bon. oct. 1841 et oct. 1842.	—	» —	» —	
(Jouiss. du 15 oct. 1840.	—	» —	» —	
Ville de New-York, j. janvier 1841.	—	» —	» —	
État de New-York, j. octobre 1840.	—	» —	» —	
État d'Ohio, j. avr. 1841.	—	» —	» —	

BOURSE DE LONDRES DU 16 MAI.

Cons. 3 %.	92 1/8 P.
Holl. dette act. 2 1/2 %.	52 3/4, 1/2
Dito dito 5 %.	101 1/4, 3/8
Dito Emprunt 1837, 5 %.	98 5/8, 3/4
Espagne.	23, 23 1/4
Portug. (nouv.)	37 1/4, 3/4
Russes.	112 1/2, 113 1/8

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur, abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de post